

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent)		Civilité : ☐ F ☐ H	Date de naissance	
Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)				
Nom patronymique (de naissance)			Prénom	
N° et voie (rue, bd ...), escalier				
Boite postale – Lieu-dit (ville pour les pays étranger)				
Code postal		Ville (ou pays étranger)		
Téléphone fixe		Téléphone portable		Courriel :

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED,...)

☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle **Echelon** **Date**

Discipline de recrutement **Discipline d'exercice** (si différente)

Titulaire : ☐ Poste fixe ☐ ZR **Contractuel** : ☐ CDD ☐ CDI ☐ **Stagiaire** ☐ **Retraité**

Congé ou détachement (précisez sa nature) **Si temps partiel** (quotité)

☐ Enseignant de langue régionale ☐ Conseiller en formation continue ☐ Formateur GRETA ☐ Conseiller pédagogique tuteur

Enseignant en ☐ STS ☐ classe prépa **Enseignant au** ☐ CNED ☐ CANOPE ☐ **Autre, préciser**

Etablissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Etablissement pour les titulaires poste fixe.....)		Code :
Nom et ville		
Rattachement administratif (uniquement pour les TZR)		Code :
Nom et ville		
Etablissement d'exercice		Code :
Nom et ville		Quotité horaire :
Autres établissements d'exercice		
Code :	Nom et ville	Quotité horaire :
Code :	Nom et ville	Quotité horaire :

Consentement : j'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les commissions académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Cotisation : Montant total € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : prélèvements de € chacun.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2023.

☐ Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :

☐ Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.

(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

☐ Paiement par chèque joint au nom du SNES.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date :

Signature :

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref: COTISATION SNES

[illegible]

à :
Le :
SIGNATURE :

Paielement : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

[illegible]

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Barème indicatif prévisionnel des cotisations - Académie : LILLE 2022-2023

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2023 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe PsyEN Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	119 € (11,9€) 41 €	119 € (11,9€) 41 €	147 € (14,7€) 50 €	176 € (17,6€) 60 €	182 € (18,2€) 62 €	188 € (18,8€) 64 €	197 € (19,7€) 67 €	211 € (21,1€) 72 €	223 € (22,3€) 76 €	237 € (23,7€) 81 €	253 € (25,3€) 87 €
Biadmissibles <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	non applicable	non applicable	non applicable	181 € (18,1€) 62 €	191 € (19,1€) 65 €	199 € (19,9€) 68 €	209 € (20,9€) 72 €	224 € (22,4€) 77 €	239 € (23,9€) 82 €	253 € (25,3€) 87 €	264 € (26,4€) 90 €
Certifié-es Cpe PsyEN Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	223 € (22,3€) 76 €	235 € (23,5€) 80 €	251 € (25,1€) 86 €	268 € (26,8€) 92 €	285 € (28,5€) 97 €	301 € (30,1€) 103 €	306 € (30,6€) 105 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe normale <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	139 € (13,9€) 48 €	139 € (13,9€) 48 €	171 € (17,1€) 59 €	206 € (20,6€) 71 €	219 € (21,9€) 75 €	233 € (23,3€) 80 €	248 € (24,8€) 85 €	266 € (26,6€) 91 €	283 € (28,3€) 97 €	298 € (29,8€) 102 €	309 € (30,9€) 106 €
Agrégé-es Hors classe <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	283 € (28,3€) 97 €	298 € (29,8€) 102 €	309 € (30,9€) 106 €	non applicable	non applicable	331 € (33,1€) 113 €	343 € (34,3€) 117 €	360 € (36,0€) 123 €	non applicable	non applicable	non applicable
Certifié-es Cpe PsyEN Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	261 € (26,1€) 89 €	275 € (27,5€) 94 €	289 € (28,9€) 99 €	309 € (30,9€) 106 €	non applicable	331 € (33,1€) 113 €	343 € (34,3€) 117 €	360 € (36,0€) 123 €	non applicable	non applicable	non applicable
Agrégé-es Classe exceptionnelle <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	309 € (30,9€) 106 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	331 € (33,1€) 113 €	343 € (34,3€) 117 €	360 € (36,0€) 123 €	360 € (36,0€) 123 €	375 € (37,5€) 128 €	395 € (39,5€) 135 €
Chaires supérieures <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	253 € (25,3€) 87 €	266 € (26,6€) 91 €	283 € (28,3€) 97 €	298 € (29,8€) 102 €	309 € (30,9€) 106 €	331 € (33,1€) 113 €	343 € (34,3€) 117 €	360 € (36,0€) 123 €	360 € (36,0€) 123 €	375 € (37,5€) 128 €	395 € (39,5€) 135 €

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuel-les - MA <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	40 € (4,0€) 14 €	70 € (7,0€) 24 €	100 € (10,0€) 34 €	130 € (13,0€) 45 €	150 € (15,0€) 51 €	170 € (17,0€) 58 €	190 € (19,0€) 65 €

**Personnels de vie scolaire
(AED, AVS, AESH...) : 25 €**
Etudiants contractuels alternants : 25 €
**Situations exceptionnelles : contacter
le trésorier académique.**

Pension BRUTE mensuelle	Inf. à 1691 €	de 1691 à 1880 €	de 1881 à 2060 €	de 2061 à 2260 €	de 2261 à 2450 €	de 2451 à 2640 €	de 2641 à 2820 €	de 2821 à 3010 €	de 3011 à 3200 €	de 3201 à 3380 €	de 3381 à 3570 €	3571 € et plus
Retraité-es Pensionné-es <i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	67 € (6,7€) 23€	86 € (8,6€) 30€	94 € (9,4€) 32€	103 € (10,3€) 36€	113 € (11,3€) 39€	122 € (12,2€) 42€	131 € (13,1€) 45€	140 € (14,0€) 48€	149 € (14,9€) 51€	158 € (15,8€) 54€	167 € (16,7€) 57€	176 € (17,6€) 60€

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gouv.fr>

Maj : 12/07/2021

Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :

- Montant : 10 € + 0,360 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).

- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adhérez au SNES"



@snesfsu



**Syndicat National
des Enseignements
de Second degré**